

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°46 – 2014

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Contribution de CHF 52'000.- pour l'étude de faisabilité de la RDU « 2^{ème} étape » dans le cadre de la mise en œuvre de la RDU

RESPONSABLE: JEAN-NOËL GOËL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

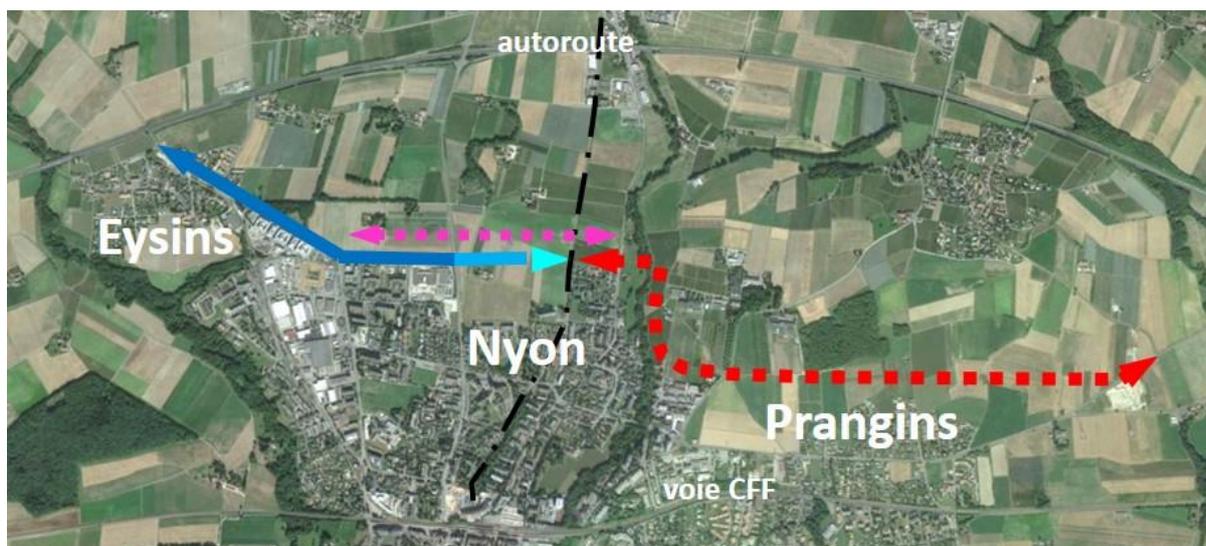
Afin de mettre en œuvre une étape déterminante de la Route de Distribution Urbaine (ci-après RDU), le Conseil régional souhaite, avec le Canton et les communes territoriales concernées engager une étude de faisabilité pour le tronçon à créer de « toutes pièces » entre Nyon et Prangins.

1. Contexte

Parmi les mesures envisagées dans le cadre du SDAN, le chantier n°1 relatif au développement urbain le long de la RDU a été l'objet d'une étude de conception directrice qui en définit ses contours stratégiques. Ce concept a été adopté formellement par les partenaires en 2010.

Le potentiel en termes de développement et de mobilité identifié autour de cette infrastructure routière confère au projet un caractère inédit dans le district de par sa dimension et son impact sur le territoire. Elle permet également de mieux exploiter et de distribuer le trafic motorisé au sein de l'agglomération nyonnaise et régule l'accès au centre principal. Ce projet de dimension intercommunale et d'agglomération constitue l'un des investissements parmi les plus importants du district d'ici à 2030.

Sa concrétisation se fera par secteurs et par étapes :



- 1.1 La RDU « 1^{ère} étape » (en bleu) va du giratoire du Bellosiez à Eysins jusqu'à la voie ferrée du NStCM. Elle comprend d'une part des tronçons existants où des modifications sont prévues (insertion mobilité douce ou valorisation urbaine), d'autre part un tronçon en cours de travaux

lié à la réalisation du PQ 2 Petite Prairie et enfin un tronçon à créer en lien avec le PQ 3 Petite Prairie.

- 1.2 La RDU « 2^{ème} étape » (en rouge) représente le tronçon à créer « de toutes pièces » entre le NStCM jusqu'au giratoire des Murettes, sur la route de l'Etraz, en direction de Gland. Elle est conditionnée au niveau de son passage avec le NStCM puis se raccordera avec les routes de Saint-Cergue, de Duillier et de l'Etraz.
- 1.3 La « **RDU 3^{ème} étape** » (en magenta) sera réalisée au moment de l'urbanisation à long terme de Nyon nord 1 – Eysins et de Nyon nord 2.

Pour rappel, la mise en œuvre de la RDU a fait l'objet de plusieurs préavis, soit :

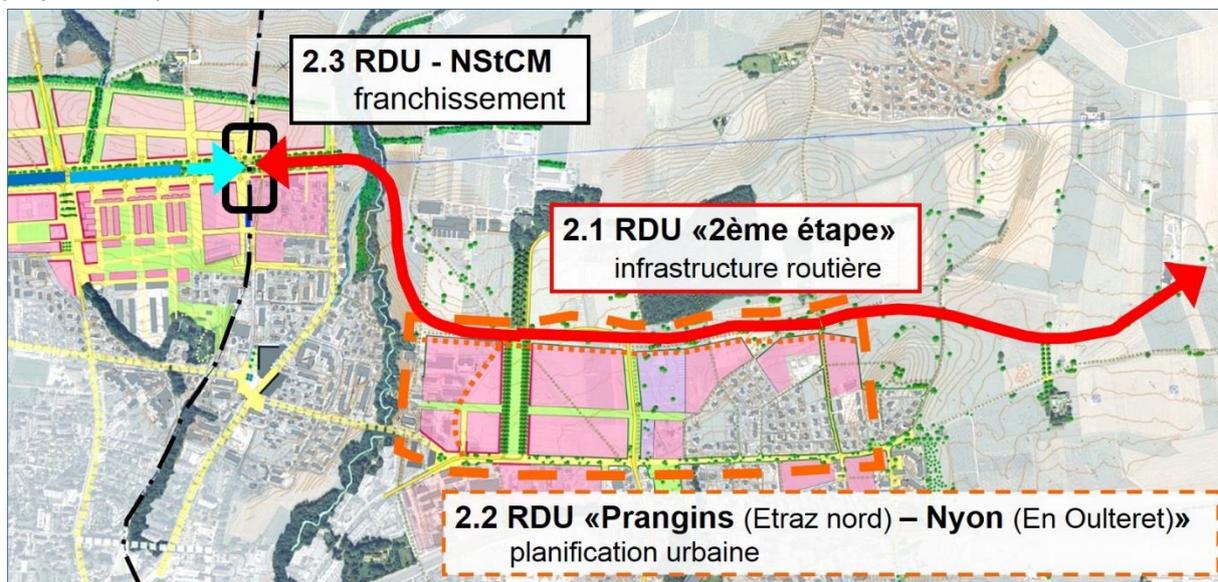
- préavis N° 56 – 09 destiné à la conception directrice de la RDU suite au chantier 1 du SDAN,
- préavis N° 08 – 12 relatif à l'étude d'avant-projet de boulevard urbain à Eysins,
- préavis N° 19 – 12 destiné à l'engagement d'un chargé de projet,
- préavis N° 20 – 12 relatif à l'étude préliminaire du franchissement du NStCM par la RDU.

Par ailleurs le concept de la RDU a été présenté dans le cadre de :

- l'établissement du plan directeur communal de Prangins, lors de sa consultation publique ouverte du 16 novembre au 16 décembre 2011,
- la séance publique du 2 septembre 2014 à Eysins afin de présenter le concept RDU et l'avant-projet du tronçon routier situé sur la commune.

2. Organisation générale (2014 – 2016)

Suite à l'engagement du chargé de projet en novembre 2013, le GROUPE RDU (groupe de pilotage politique composé de représentants des trois communes territoriales concernées, du Conseil régional et du Canton) a été en mesure de donner ses premières orientations afin d'engager le projet selon plusieurs axes de réflexion coordonnés.



Extrait du « Concept de développement urbain le long de la route de distribution urbaine RDU de l'agglomération nyonnaise » (Feddersen & Klostermann – mai 2010).

- 2.1 Mise en œuvre d'une **étude de faisabilité** (trait rouge) concernant l'infrastructure routière **RDU « 2^{ème} étape »**. Cette étude préalable est nécessaire tant du point de vue technique qu'au niveau des engagements à venir des partenaires concernés. Le contenu de l'étude est détaillé au point 3.

- 2.2** Elaboration d'un document cadre afin de définir le programme d'urbanisation pour le périmètre **RDU « Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret) »** (traitillé orangé). Ce futur quartier est desservi par la RDU 2^{ème} étape (principe du peigne). L'objectif est de mettre sur pied l'organisation d'un concours d'urbanisme en 2015, vraisemblablement sous la forme d'un mandat d'études parallèles (ci-après MEP), afin d'avoir le résultat du MEP mi 2016. En effet, les principes généraux de la RDU seront largement prédéfinis dans le cadre de l'étude de faisabilité, mais le MEP donnera des orientations fonctionnelles ainsi que les aspects paysagers de ce périmètre situé au droit des urbanisations.
- 2.3** Coordination avec l'étude du **franchissement du NStCM** (encadré noir). L'étude préliminaire a porté sur différentes options concernant l'articulation entre la RDU et la voie ferrée du NStCM, trois variantes ont finalement été retenues (variantes à niveau, souterraine, en viaduc). Une consultation auprès des partenaires est en cours. Le choix de la variante définitive devrait intervenir d'ici mi 2015, ceci afin d'assurer la coordination technique avec la RDU 2^{ème} étape, dans ses différentes étapes.
- 2.4** Coordination avec la « **démarche Nyon-Gland** » qui vise à vérifier la viabilité du fonctionnement d'ensemble du périmètre Nyon-Gland avec ses développements d'infrastructures de mobilité. Il s'avère nécessaire que cette étude soit coordonnée avec l'étude de faisabilité RDU « 2^{ème} étape » afin de lui donner des inputs (étude hors « RDU », pilotée par le Conseil régional).

3. Objectifs de l'étude de faisabilité RDU « 2^{ème} étape »

En lien avec le diagnostic porté dans le cadre de la **démarche Nyon-Gland**, il s'agit d'établir un schéma d'organisation comprenant, entre autres, une vérification du scénario envisagé à ce jour (réalisation en une seule phase afin d'éviter l'engorgement des routes de St Cergue, de Duillier et de l'Etraz). Il convient ensuite d'insérer précisément l'axe routier dans le périmètre et d'identifier les contraintes en présence (optimisation du tracé).

Sa future emprise est conditionnée par différentes contraintes de base (accord foncier avec l'Agroscope de Changins, présence de forêts, d'habitations, topographie,...). Enfin, le concept RDU prévoit un gabarit de deux voies de circulation ainsi qu'un site pour la mobilité douce, l'ensemble devant être intégré dans un concept paysager.

Aussi, l'étude de faisabilité sera-t-elle menée par une équipe pluridisciplinaire afin de répondre au contexte, soit un ingénieur mobilité, un ingénieur civil ainsi qu'un architecte paysagiste et un environnementaliste, ces derniers étant à même de préconiser des solutions et des mesures en lien avec les contraintes naturelles, paysagères et environnementales en présence.

- ✓ **Objectif 1** : intégrer la RDU 2^{ème} étape dans son territoire (fonctionnement du système, tracé et types d'ouvrage requis).
Sur cette base, les partenaires déposeront simultanément un préavis portant sur l'élaboration d'un avant-projet routier qui définira un projet d'ouvrage, avec demande d'autorisations et appel d'offres.

En coordination avec l'étude du **franchissement du NStCM** et suite au MEP « **Prangins (Etraz nord) – Nyon (En Oulteret)** », la configuration de l'infrastructure routière sera affinée courant 2016 et des premières indications financières pourront être articulées (fin 2016 – mi 2017).

- ✓ **Objectif 2** : établir une pré-convention entre les partenaires concernés (communes, Conseil régional, Canton).
Les conditions de la maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation du projet seront définies à ce moment-là, ainsi que le statut administratif de la route.

4. Financement

Un budget de CHF 184'000.- TTC est prévu au total pour cette étude, l'attribution du mandat se fera par procédure sur invitation de plusieurs équipes pluridisciplinaires. Un montant est réservé à des frais de géomètre ainsi que pour l'information- communication.

- Montant estimatif du mandat CHF 165'000,-
- Géomètre CHF 2'500,-
- Infos-com (10%) CHF 16'500,-

Le processus, le cahier des charges ainsi que le budget et sa clef de répartition (selon tableau ci-dessous) ont été validés lors du GROUPEL RDU du 27 août 2014. Une confirmation écrite des autres partenaires (DGMR, Nyon, Prangins) a été sollicitée avant que la part réservée à Régionyon soit présentée au Conseil intercommunal du 10 décembre 2014.

Étude de faisabilité	CHF 184'000.-
- Canton (DGMR)	CHF 52'000.-
- Conseil régional	CHF 52'000.-
- Nyon	CHF 40'000.-
- Prangins	CHF 40'000.-

5. Calendrier

- octobre 2014 : accord formel des partenaires pour le financement
- 10 décembre 2014 : acceptation du budget par le Conseil intercommunal du district de Nyon
- 2015 – 2016 : étude de faisabilité
- fin 2016 – mi 2017 (objectif) : fin de l'étude, pré-convention validée par les partenaires.

6. Conclusion

Les enjeux de la RDU résident dans l'opportunité de dessiner un nouveau paysage urbain et sa relation avec son environnement, de définir le réseau de la mobilité et des espaces publics intégrant l'urbanisation existante et nouveaux quartiers.

Le respect de la diversité des situations le long de l'axe est aussi un enjeu important. La différence d'identité des divers lieux traversés (espaces urbains, campagne, nature,...) demande des solutions différenciées, un équilibre entre l'idée d'un axe qui unit et des relations transversales qui reconnaissent les spécificités.

Aussi, l'étude de faisabilité sur la RDU « 2^{ème} étape » contribuera à la mise en œuvre des buts visés. Elle confirme la dynamique intercommunale qui est mise en place, nécessaire à l'avancement du projet de la RDU dans ses différentes étapes (études, procédures légales, préavis et modalités de financement, valorisation foncière).

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°46-2014 relatif à une demande de crédit de CHF 52'000.-
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission gestion & finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 52'000.- pour la participation régionale à l'étude de faisabilité relative à la RDU « 2^{ème} étape »

d'imputer le montant total de CHF 52'000.- sur le fonds d'investissement régional, ce montant sera amorti en cinq années.

Ainsi délibéré par le comité de direction dans sa séance du 09.10.2014, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexe : le dossier d'appel d'offres sur invitation relatif à l'étude de faisabilité de la RDU 2^{ème} étape est disponible sur demande au secrétariat du Conseil régional.